



44 553 habitants – 124 communes

9 communautés de communes

Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
Communauté de communes du Pays de Murat
Communauté de communes du Pays de Massiac
Communauté de communes du Pays Gentiane
Communauté de communes du Cézallier
Communauté de communes du Pays de Pierrefort
Communauté de communes Caldaques Aubrac
Communauté de communes Margeride Truyère
Communauté de communes de la Planèze

Dossier de
presse

8 décembre 2010

Massiac

Mise en lumière
du sapin de Noël
en bouteilles en plastique

www.syndicatdescramades.fr

 **N° Vert 0 800 800 469**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mise en lumière du sapin de Noël de Massiac

I - LE SYNDICAT DES CRAMADES

Le Syndicat des Cramades ou Syndicat de gestion du Traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal, constitué le 1^{er} janvier 2006, regroupe 9 communautés de communes, 124 communes, soit 44 553 habitants.

Périmètre d'intervention du Syndicat



Les Communautés de communes couvertes :

CC du Pays de Saint-Flour
CC du Pays de Murat
CC du Pays de Massiac
CC du Pays Gentiane
CC du Cézallier
CC du Pays de Pierrefort
CC Caldaques Aubrac
CC Margeride Truyère
CC de la Planèze

Un peu d'histoire :

Le 1^{er} plan départemental prévoyait la création d'un incinérateur, projet abandonné au profit de la constitution d'un syndicat de traitement des déchets par arrondissement (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour). Le syndicat départemental devra être dissout au 31 décembre 2004.

11 juin 2004 : les présidents des 9 Communautés de communes et les maires concernés décident, en présence de Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour de créer le Syndicat de l'arrondissement de Saint-Flour. 1^{ère} réunion du Comité de pilotage le 19 juillet 2004.

1^{er} janvier 2006 : Création effective du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal regroupant les communautés de communes de l'arrondissement de Saint-Flour et la communauté de communes Pays Gentiane

A travers le Syndicat des Cramades, une organisation territoriale cohérente est mise en place autour d'un projet pluriannuel d'actions visant à assurer une gestion efficace et pérenne des déchets sur le territoire.

Le Conseil Syndical, présidé par Pierre Jarlier, est composé de 40 élus représentants de chaque Communauté de Communes adhérente.

Le Syndicat, aujourd'hui compte :

- un centre de tri pour la valorisation des déchets recyclables;
- un centre d'enfouissement technique (CET);
- un quai de transfert des déchets à Neussargues-Moissac pour les Communautés de Communes de Murat et du Cézallier;

Et gère pour les communautés de communes :

- les contrats pour la reprise des matériaux valorisables ;
- la mise en place de tous les équipements ou opérations nouvelles visant à traiter, valoriser ou réduire les quantités de déchets ménagers;
- la mise en place et l'organisation des actions de communication pour améliorer les objectifs quantitatifs et qualitatifs du traitement et de la valorisation des déchets.

Quelques chiffres pour l'année 2009

- Centre d'enfouissement technique : 12 590,13 T, soit 313 Kg/an/hab
- Centre de tri : 1950,98 T traitées, soit 43,79 Kg/hab/an
- Taux d'erreur moyen dans le tri : 17,63 %
- Verre : 1275,72 T, soit 28,63 Kg/an/hab
- Total des déchets collectés et traités par le Syndicat : 385,42 Kg/an/hab, contre 391 Kg/an/hab au niveau national

II – LE SYNDICAT DES CRAMADES ET LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Grenelle de l'environnement présente la prévention de nos déchets comme « l'un des enjeux majeurs tant au regard d'une limitation à venir des ressources en matières premières et en énergie, que de l'impact environnemental et sanitaire de leur gestion qui doit être réduite ».

Les priorités fixées par le Grenelle :

- la réduction de la production de déchets et le développement du recyclage
- la réduction de l'impact environnemental et sanitaire de nos modes de gestion des déchets
- le renforcement de la sensibilisation et de l'information

Les objectifs du Grenelle :

- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans ;
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation ;
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement ;
- Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations ;
- Mettre en place un diagnostic déchets avant toute démolition de certains bâtiments ;
- Créer une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs ;
- Instaurer des plans départementaux de gestion des déchets issus des BTP, privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés ;
- Autoriser les collectivités locales à expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Grenelle de l'environnement a mis en lumière l'importance de la prise en compte de la gestion des déchets dans le cadre de nos politiques environnementales et sanitaires. C'est un nouvel élan qui a été donné aux projets menés par les collectivités en faveur de la réduction de la valorisation des déchets.

Les actions menées par le Syndicat des Cramades s'inscrivent dans le droit fil des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Les actions menées par le Syndicat au regard des objectifs du Grenelle

Gestion des déchets ultimes

Le Syndicat a mis en service en juillet 2009 de nouvelles installations permettant à son centre d'enfouissement technique de prendre en charge davantage de déchets. D'une durée de vie de 20 ans, cet équipement permet au CET de traiter 20 000 T de déchets par an.

Réduction de l'impact environnemental du site

- Une station de traitement des lixiviats (jus issus de la fermentation des déchets) sera mise en service début 2011 ;
- Concernant la gestion de biogaz, une torchère a été installée en juillet 2009 et une réflexion a été menée pour la valorisation énergétique du biogaz

Harmonisation des signalétiques

Groupements de commandes gérés par le Syndicat pour l'acquisition des contenants de collecte par les communautés de communes

Gestion des déchets recyclables

Nombreux investissements réalisés au service de l'amélioration du taux de valorisation afin d'atteindre l'objectif de 75% de recyclage des emballages ménagers (63% recyclés en 2008) et d'harmoniser les consignes de tri

En 2009 :

1950,98 T de déchets ont été traitées sur le centre de tri. Taux de refus : 17,63%, soit 344 tonnes (Contre 20,11% en 2008 et 23,7% en 2007)

Pour le matériau Journaux magazines : 14,2 kg/an/hab

Pour le matériau Emballages ménagers recyclables : 2,59 kg/an/hab

Des travaux de mécanisation supplémentaires et d'amélioration des conditions de travail ont été réalisés début 2010 avec pour objectifs d'améliorer le taux de recyclage et d'optimiser les taux de captation et limiter les déchets enfouis

Coût de l'opération : 800 000 euros HT (financement : CG 123 000 euros, DDR: 100 000 euros, Ademe: 160 000 euros)

Ces investissements ont permis :

85% d'augmentation des quantités de journaux magazines triés et envoyés aux repreneurs, 33% des cartons triés, 183% de l'aluminium trié

Campagne de communication renforcée avec 4 ambassadeurs du tri sélectif

Objectifs :

- sensibiliser la population au geste de tri
- accroître les quantités de déchets recyclés
- mettre en avant la seconde vie des déchets

La réalisation :

Chef de projet : Sophie AICHAOUI TARDIEU

- Réalisation/montage :
- L'équipe des valoristes du centre de tri
 - Le mécanicien du Syndicat des cramades
 - L'équipe des ambassadeurs du tri
 - L'équipe de direction du Syndicat des Cramades
 - Les services municipaux de la ville de Massiac

Le sapin :

- Diamètre du sapin : 4m
- Hauteur du sapin : 7 m
- Composition : 1500 bouteilles en PET
- Guirlandes LEDS basses consommation

Les bouteilles, bidons et flacons plastiques triées sur le territoire :

- A l'échelle de la communauté de communes du Pays de Massiac

En 1 an, 142 500 bouteilles (4,30 T de PET coloré) ont été triées par les 4234 habitants du territoire de la communauté de communes, soit 42,75 km de bouteilles mises bout à bout.

Grâce à ce geste, « 95 sapins » identiques auraient pu être conçus et même le double puisque seule une bouteille en plastique sur deux est recyclée.

- A l'échelle du Syndicat des cramades

A l'échelle du Syndicat des Cramades, 1 492 000 bouteilles qui représentent 45 Tonnes de PET coloré ont été triées par les 44553 habitants du territoire soit 448 km de bouteilles mises bout à bout.

Aujourd'hui, seule 1 bouteille plastique sur 2 est triée puis recyclée

SYNTHESE

Depuis 2006, au sein du Syndicat des Cramades présidé par Pierre Jarlier, les 9 communautés de communes de l'arrondissement de Saint-Flour et la communauté de communes du Pays Gentiane ont unis leurs moyens pour s'engager dans une politique de gestion du traitement, de la valorisation et de la réduction des déchets ménagers et assimilés.

Les installations nécessaires au traitement des déchets ont été mises en place sur le site des Cramades. Un nouveau centre d'enfouissement technique a été mis en service le 3 juillet 2009, garantissant une solution pour le traitement des déchets ultimes pour une durée de vingt ans. Les équipements visant à limiter l'impact environnemental du site sur sont en cours de réalisation.

Conscients de la nécessité d'augmenter la durée de vie de ces casiers d'enfouissement et de maîtriser les coûts de traitement des déchets, les 40 élus du Syndicat des cramades oeuvrent en faveur de la réduction des déchets à la source et la mise en place de filières de valorisation des déchets.

Depuis 2007, le Syndicat équipe les foyers du territoire de composteurs individuels et donne des composteurs aux écoles primaires de son territoire, afin de détourner de l'enfouissement la fraction fermentescible des ordures ménagères et de réduire ainsi les déchets à la source.

Parallèlement, des opérations ponctuelles de sensibilisation de la population à l'éco-consommation ont été menées en 2008 et 2009 par les ambassadeurs du tri.

Dans la continuité des efforts engagés, Pierre Jarlier a signé avec le Préfet de Région Auvergne, délégué de l'Ademe, la 1^{ère} convention en Auvergne pour la mise en place d'un programme local de prévention des déchets. L'engagement a été pris de réduire les déchets enfouis de 15% et les déchets produits sur le territoire de 7% en 5 ans, répondant ainsi aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Parmi les actions engagées au titre de ce programme local de prévention, le Syndicat des cramades porte un projet de mise en place d'une filière de co-compostage pour la valorisation des boues et des déchets verts de l'ensemble du territoire.

La collecte sélective est un des leviers mis en place pour diminuer les quantités de déchets enfouis. Depuis 2000, les habitants du territoire se sont mobilisés pour trier leurs déchets; ce sont 15 000 tonnes de déchets recyclables qui ont été acheminés vers le centre de tri. En 2009, l'équipe de valoristes chargés de séparer les matériaux a traité 1953 tonnes de déchets.

Dès 2012, 75% des emballages ménagers recyclables devront être triés. Afin d'atteindre cet objectif, le Syndicat a réalisé des travaux de modernisation du centre de tri et emploie 4 ambassadeurs du tri chargés de sensibiliser la population.

Le sapin de Noël installé sur la commune de Massiac rentre pleinement dans cette dynamique de sensibilisation au geste du tri. Initié par Sophie Aichaoui Tardieu, ambassadrice du tri, ce projet a été mené en collaboration avec la commune de Massiac et la communauté de communes du Pays de Massiac.

Ce sapin est composé de 1500 bouteilles de PET coloré récupérées au centre de tri par les valoristes pour la construction du sapin. Une armature métallique de 7 mètres de hauteur et 4 mètres de diamètre a été conçue spécialement par le mécanicien du Syndicat des Cramades. Le montage du sapin a été entièrement réalisé par l'équipe du Syndicat des Cramades.

A l'échelle du Syndicat des Cramades, en un an, 1 492 000 bouteilles qui représentent 45 Tonnes de PET coloré ont été triées par les 44553 habitants du territoire soit 448 km de bouteilles mises bout à bout.

Aujourd'hui, seule une bouteille plastique sur deux est triée. A travers ce projet, le Syndicat des Cramades espère mobiliser les habitants du territoire afin de capter l'intégralité des bouteilles, bidons et flacons en plastique recyclables.